



COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2025-78
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 septembre 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 14
Votants 15

Date de la séance : 26 septembre 2025
Date de la convocation : 19 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, également convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-CI., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., HUON E.

Etaient absents ayant donné procuration à :

- ALTERO R., excusé, a donné procuration à NIQUE C.

Etaient absents excusés : LE COZ T., LE NAOUR L., BIZIEN E., PELIZZA A.

Catherine NIQUE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 4 : FINANCES – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, par laquelle le Conseil municipal a conservé la compétence consistant à déterminer les tarifs municipaux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 novembre 2024 n°2024-97 fixant les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation annuelle ;

Considérant l'avis de la Commission Vie sociale, culturelle et sportive, associations et tranquillité-sécurité du 6 septembre 2025 ;

Les tarifs municipaux sont définis comme suit :

Cimetière		
	Concession d'une durée de 15 ans	160,00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	285,00 €
	Concession d'une durée de 50 ans	
Columbarium		
	Concession d'une durée de 10 ans	190,00 €
	Concession d'une durée de 15 ans	275,00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	510,00 €
Caveau provisoire		
	Tarif journalier, jusqu'à 3 mois	0,55 €
	Tarif journalier, de 3 à 6 mois	2,75 €
Cavurne		
	Concession d'une durée de 10 ans	110,00 €
	Concession d'une durée de 15 ans	155,00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	280,00 €
Maison des Associations (pour manifestations publiques)		
<i>Associations Saint-Yviennes</i>		
	Location Salle 1	gratuit
	Location Cuisine	gratuit
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	gratuit
	Location Salle 4	gratuit
	Location Salle 5	gratuit
	Caution	350,00 €
<i>Particuliers / Associations extérieures / Entreprises</i>		
	Location Salle 1	306,00 €
	Location Cuisine	80,00 €
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	230,00 €
	Location Salle 4	102,00 €
	Location Salle 5	51,00 €
	Caution	350,00 €
Carn Grand		
<i>Particuliers / Association Saint-Yviennes</i>		
	Le week-end, Salle et cuisine	296,00 €
	Caution	350,00 €
Halle des sports / Salle polyvalente		
<i>Hors planning</i>		

Utilisation avec recettes sans installation sportive <i>(gratuité une fois par an pour les associations Saint-Yviennes)</i>	300,00 €
Location matériel de sonorisation	30,00 €
Utilisation hebdomadaire par un public scolaire hors St-Yvien / trimestre (installations sportives)	160,00 €
Activités sportives :	
La 1/2 journée	80,00 €
La journée	110,00 €
Matériel aux particuliers Saint-Yviens	
Table + 2 bancs	6,00 €
Location barnum (stand 6mx3m) aux particuliers, par week-end	40,00 €
Caution barnum	250,00 €
Caution prêt de panneaux de signalisation	150,00 €
Droit de place	
Forfait jusqu'à 5m par jour (commerce non-sédentaire)	4,50 €
Au mètre, au-delà de 5m/jour (commerce non-sédentaire)	1,50 €
Sous chapiteau catégorie 1	75,00 €
Sous chapiteau catégorie 2	40,00 €
Emplacement occupé par les auto-tamponneuses, par jour	70,00 €
Panneau d'affichage (entrée de bourg) Tarif mensuel pour un panneau	85,00 €
Photocopies - aux particuliers	
Format A4, l'unité N&B	0,40 €
Format A3, l'unité N&B	0,60 €
Pour les associations Saint-Yviennes, tirage N&B par an, dans la limite de 1000	gratuit
Pour les associations Saint-Yviennes, tirage Couleurs par an, dans la limite de 100	gratuit
Vente de terre noire	
Le m ³	6,60 €
Changement par m ³	6,60 €
Transport par m ³	6,60 €
Bois	
Coupe de bois sur pied, le m ³	40,00 €
Bois coupé, tout venant, le m ³ livré	75,00 €

Location de terre (période du 01/10 au 30/09)		
	Kerveil, par hectare, par mois	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère
	Trévinec, en périmètre B, par hectare, par année	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère
	Trévinec, en périmètre A, par hectare, par année	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère
Rétrocession de terrain (délaissés)		
	Zone N ou A	0,80 €
	Autres zones	18,00 €
Temps de travail Agent		
	Heure de ménage Agent	60,00 €
	Heure d'intervention Agent technique	65,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs communaux tels que définis ci-dessus pour l'année 2026.

Pour	15	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., GUILLOU D., COTTEN A.-H., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., ALTERO R., HUON E.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 26 septembre 2025
 Le Maire, Guy PAGNARD

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte